

ANNEXES

Document I. — Principes d'édition : un exemple (Häyrynen 1994, 133-136)

133

4 LE TRAITTIE DE CONSEIL

4.1 Principes d'édition

Le texte du manuscrit de base, *T*, est corrigé aussi rarement que possible. Les additions de l'éditeur sont indiquées par <>, les suppressions, par [].

L'apparat critique donne les leçons rejetées du ms. de base et les variantes des autres manuscrits. Comme la présente édition, quelque partielle qu'elle soit, est la première qui ait jamais été établie de l'*Histoire de la Toison d'or*, il nous paraît opportun de faire figurer dans l'apparat les treize manuscrits et un imprimé.

Pour des raisons techniques, il n'a pas été possible de présenter les variantes de *T* et des autres témoins sur deux étages.¹ Pour que les leçons de *T* soient repérables avec commodité, le sigle du ms. de base est placé en tête. Les variantes sont divisées, autant que possible, sur la base de critères syntaxiques, ce qui fait que le sigle d'un même ms. peut apparaître plusieurs fois pour une même ligne de texte. Les feuillets du ms. sont indiqués dans le corps du texte. La numérotation des lignes du texte édité est continue.

Les abréviations sont résolues, les solutions étant indiquées en italiques. Les titres d'ouvrages sont également en italiques, les abréviations, par contre, restent en caractères romains. Nous avons distingué *i* et *j*, *u* et *v*. D'après l'usage moderne, les noms de personnes, de lieu, de peuples ou d'ouvrages prennent une initiale majuscule.

L'accent aigu signale la voyelle *e* accentuée finale ou devant l'*s* final, p. ex. *charité*, *après*. Dans les noms propres grecs se terminant en *-es*, la dernière syllabe a probablement été prononcée, mais nous imprimons pourtant *Socrates*, *Giges*, etc. La cédille signale la prononciation en *s* de *c* devant voyelle postérieure et le tréma indique la diérèse (*argüer*).

La division en mots suit les principes du français moderne. Les adverbes *tres* et *trop* collés à l'adjectif ou à l'adverbe suivant en sont séparés. De même, *ses dis*, *par quoy* et leurs composés sont écrits en deux mots. Contrairement à la pratique du ms., nous imprimons en un mot les pronoms relatifs *lequel*, *laquele* avec leurs composés. Nous séparons en deux mots les adverbes comportant la finale *-fois* (*aulcune fois*) mais imprimons en un seul mot ceux comportant *ff* (*souventeffois*). Le même principe s'applique à l'infinitif *s(c)avoir* précédé de la préposition *a* : *assavoir* est imprimé en un mot, *a sçavoir* en deux mots.

1 Nous avons utilisé le logiciel TeX de Donald Knuth, grâce auquel il a été possible de créer l'apparat critique et la numérotation continue des lignes du texte suivant les variantes inscrites. A la suite des lignes 1601 et 2005 se trouvent des lignes orphelines qu'il convient de considérer comme faisant partie de la ligne précédente.

Structuration du texte et ponctuation

Le *Traitté de Conseil* comporte dix chapitres, le premier portant cette rubrique (c'est le libellé de *T*) et les neuf autres chacun une rubrique de formulation fort proche dans les différents mss. Nous avons numéroté ces chapitres de I à X.

La division en paragraphes suit autant que possible celle du ms. de base. Les paragraphes coïncident avec certains éléments d'articulation du texte et de changement de locuteur (voir ci-dessous). À côté de cette fonction structurante les pieds de mouche sont un élément stylistique : trois phrases consécutives (490-505)² commençant par la même structure *Ilz sont* et suivie d'une quatrième, *Ilz ont*, forment chacune un paragraphe. Enfin, les pieds de mouche, qui sont en moyenne de 5 à 6 par page, ont une fonction purement décorative lorsqu'ils coupent une longue liste formée uniquement de syntagmes nominaux.³ Dans ce dernier cas, il nous a paru utile de les supprimer.

Dans quelques cas, nous avons préféré une autre division, souvent celle de *Th*. Les modifications comportent 15 suppressions de paragraphes et sept nouvelles divisions.⁴ Le ms. de base présente les signes de ponctuation suivants : la virgule (/), le point (.) et le comma (;). Les ponctuations sont fréquentes dans *T*, plus fréquentes de toute façon que dans *Th*, par exemple.

Nous avons pu suivre dans une large mesure la ponctuation de notre ms. de base.⁵ Nous avons isolé, avec deux virgules, les conjonctions

- 2 Dans le deuxième paragraphe il y en encore deux avec la même structure.
- 3 Par exemple, devant *sages* 427, *en oyseuseté* 432 et devant *en l'administration* 435.
- 4 Nous avons supprimé la division en paragraphes du ms. de base dans les cas suivants :
 - lorsque celle-ci tombait au milieu de la phrase : 427, 432, 435, 803, 939, 1513, 2028, 2076, 2454 ;
 - dans les quelques cas où elle servait à introduire une citation, la pratique n'étant pas systématique : 642, 689, 1390, 1657 ;
 - la seule fois (460) où le ms. de base (et *Th*, par ex.) commence un nouveau paragraphe après *c'est assavoir* ;
 - dans 1356 où la division concerne une phrase simple commençant par un *car* conclusif.

Nous avons introduit une division en paragraphes dans les cas suivants où le ms. de base n'en présentait pas :

 - 240 : après une question suivie d'une réponse (conformément à la pratique du copiste, par exemple 1266, 1833) ;
 - 373 pour marquer le premier point d'un développement (suivant la pratique du copiste, cf., par exemple, 1253, 1468) ;
 - pour structurer le texte (et en conformité avec *Th*) : 706, 800, 1518, 2090, 2500. Dans 2090 il s'agit de mettre en relief la dernière phrase qui annonce le sujet du chapitre suivant.
- 5 Cf. Marchello-Nizia, *Ponctuation et « unités de lecture »* dans les manuscrits médiévaux ou : je ponctue, tu lis, il théorise, 1978, 32-44.

de début de phrase, les compléments circonstanciels ainsi que les subordonnées, là où le copiste ne met qu'un signe, devant la principale (129, 149, 298). Quelquefois, nous avons pris en compte les faits rythmiques.

Lorsque la ponctuation du ms. crée des phrases incomplètes (subordonnées sans principale, p. ex. 1622, 1686, 1977, 2017, 2072, 2073, 2076, 2129, 2133, 2174, 2378) ou sans sujet (1926, 2454), nous y avons substitué une autre ponctuation. La coïncidence, d'une part, de la ponctuation du ms. de base et de l'édition et, d'autre part, leur divergence, sont illustrées par deux extraits (Appendice 1 : l. 243-292 (f. 173r ; Appendice 2 : l. 484-533 (f. 175v)).

Le ms. de base corrigé

Dans les listes ci-dessous figurent les additions et suppressions faites par l'éditeur concernant, premièrement, les leçons du ms. de base et, deuxièmement, celles de la tradition manuscrite entière.

1. Additions et corrections de l'éditeur concernant T : 59 meu<re>ment, 366 <requis>, 570 <a> contempné, 708 <e>stait, 1199 <en>, 1400 <ce>, 1405 a<r>mee, 1598 <de>, 1623 mai<s>, 1805 e<s>t, 1848 <coustel>, 2441 <Ve> ; concernant tous les mss : 1671, 2033 (voir l'apparat critique).

2. Suppressions de l'éditeur concernant T : 518 que [que], 533 il[z], 636 te [te] delivra, 830 a quelque [homme a quelque] ung, 1122 qui[l], 1124 qui[l], 1149 prouver[uer]be, 1806 [est], 1912 de [de], 1921 recouroi[ei]ent, 2214 sans advis [sans] ; concernant tous les mss : 1189-1190, 1689, 1829, 1847 (cf. pourtant L), 2033 (voir l'apparat critique).

Pour ne pas alourdir le texte édité, les quatre occurrences de reprise mécanique dans T, l. 518, 636, 1912 et 2214, ne sont pas reproduites.

Apparat critique

La présence ou l'absence de l's dit adverbial dans les adverbes *premier(s)*, *volontier(s)*, dans les pronoms *rien(s)*, *meisme(s)* et dans les désinences verbales de la 1^e et de la 2^e personne du singulier n'est notée qu'à titre d'exemple. De même, les formes *il*, *ilz* du pronom personnel masculin et de leurs composés ne sont pas relevés.

Dans l'apparat figurent les variantes qui affectent le nombre des prédéterminants, des substantifs et des adjectifs. Sont relevés également les pronoms relatifs *que*, *qui*, sauf dans le cas d'élision (*qu'est*), et les féminins analogiques (cf. *grant/grande*). À côté des variantes lexicales, dont certaines figurent également dans le « Glossaire », on donnera des exemples de formes lexicales concurrentes (*subtilité/soubtiveté*).

Certaines remarques portant sur le travail du copiste de T, ainsi que sur les autres manuscrits, sont incluses dans l'apparat.

Pour mieux repérer les variantes affectant un début de ligne, on fait commencer la variante à la fin de la ligne précédente (p. ex. 104-105). Dans le cas des variantes portant sur au moins deux lignes, ce qui arrive fréquemment avec L, cette leçon suit les variantes de la première ligne (p. ex. 21-22).

Document II. — Exemple d'apparat critique (Häyrynen 1994, 139)

139

Le traittié de conseil. (f. 170v)

1

Socrates le philosophe veult innuer que conseil est
une moult grant partie de justice quant il dist que la
chose qui est longuement et meurement discutee par
conseil est juste.

2

4

5

Car, communement, en debattant en ung conseil
les materes, on argüe ce que est vray et ce qu'est faulz,
ce qu'est juste et ce qu'est injuste. Et puis, la chose
bien entendue et bien pesee, on conclut ce qu'est bon,
ce qu'est utile et ce qu'est juste et raisonnable, en re-
bottant ce que fait au contraire.

7

9

10

11

Pour ce donne Tule en sa vielle *Rethorique* ceste
diffinition a conseil et dit que conseil est une raison
discutee et examinee ou courage de l'omme pour faire
ou dire chose droitturiere, juste et raisonnable.

14

15

Pour ceste cause, les anchiens princes et monarches
du monde et meïsmes les sages Athenyens et les puis-
sans Rommains ont tousjours eu gens de grant conseil
pour conduire leurs affaires. Et ont trouvé pour expe-
rience que trop plus grandes choses se sont faittes par
conseil que par puissance, combien grande qu'elle ait
esté.

16

17

18

19

20

21

Pour ce disoit Paule le jurisconsulte a Athenes que
ung roy, ung empereur, ung prince, soit jeusne ou eagié,
doit estre de vielles meurs, car les vielles gens croient

23

24

25

1 Voir Introduction — 2 C Les grandes initiales manquent partout ; LM i. et dire que ; est] F en — 4 A est m. et l. d. ; BL om. et m. ; L d. et arguée par — 7 D om. on a. ; BHW om. et ; K f. et — 9 BHW et pesée ; L om. et bien p. ; pesée] CDMS pensée ; bon] DS bien, CG bon et, F vray et ce quest faulx — 9-10 L c. ce qui est bon utile j. — 10 CDMS ce qui est juste ce qui est u. et r. en ; ABFGHKThW utile ce — 11 C ce quon f., D ce quest f. ; L ce qui est au — 14 ABCDFGHKMSThW excogitee d. et e., L arguée d. et e. ; ou] CDMS au, G en — 15 ou] M et ; H om. juste — 16 M m. anciens — 16-17 L om. m. du m. et — 17 F le s. — 18 W t. gens eu de — 19 leurs] F les ; pour e.] ABCDFGHKLMSThW par e. — 21 que] M et — 21-22 L om. combien ... esté — 23 W dit ; D jurisconsulle et a ; L om. le j. — 24 AK om. ung roy ; L ou ancien —

Document III. — « Principes de transcription » des textes documentaires médiévaux français (Monfrin 1974, LXIII-LXX)

LES VOLUMES DU DOMAINE D'OÏL

LXIII

où l'apparence de l'écriture permet de les dater ; la date approximative figure entre parenthèses après chacune. Chaque changement de main est signalé par un point et un tiret. Lorsque les formules se répètent sans intérêt, je me suis borné à reproduire les noms de lieu, remplaçant le reste par des points.

10. — PRINCIPES DE TRANSCRIPTION

Le texte a été établi suivant les principes exposés par Paul Meyer, Mario Roques et Clovis Brunel pour l'édition des textes en ancien français.

a. *Erreurs et lacunes.*

Les documents ont été transcrits le plus exactement possible. Les surcharges, grattages, ou simplement les lectures douteuses sont signalées dans l'apparat critique (cf. nos 6, 9, 17, 4, 18, 2, 6, etc.). Lorsqu'une forme est apparemment erronée, ou au moins surprenante, même si elle est à la limite explicable, j'ai marqué par *sic* qu'il était impossible de la lire autrement. L'usage de ce *sic* est forcément assez subjectif ; j'ai eu le souci de ne pas le multiplier. Si l'erreur est manifeste (répétition de mot par exemple), la correction a été effectuée et signalée dans l'apparat ; dans les très rares cas où il peut y avoir hésitation sur le sens, la correction proposée est rejetée dans l'apparat (cf. nos 3, 3, 12, 9, 20, 6, 21, 9, 22, 17, etc.).

Lorsque dans un acte la même remarque doit être faite à plusieurs reprises, elle n'est formulée qu'une fois ; le même appel a été utilisé pour y renvoyer (cf. nos 74, 12, 13, 80, 8 et 9, 182, 2, 7).

Lorsqu'un acte a été mutilé, la description indique la nature et l'ampleur des manques. Lorsque la lacune est minime, et la restitution évidente, celle-ci a été introduite entre crochets carrés dans le texte. Dans les quelques cas où une copie ancienne permet de reconstituer les passages altérés, ceux-ci ont été rétablis, également entre crochets carrés, pour faciliter l'intelligence de l'ensemble ; la source utilisée est indiquée en note. Lorsqu'il n'y a aucun moyen de combler les lacunes avec certitude, on s'est borné à en marquer la place par quelques points, toujours entre crochets carrés.

saalé (n° 113, 16). Le complément *En tesmoignage*, ou la proposition *Et par ce que ceste chose soit ferme*, est tantôt senti comme en dehors de la principale, tantôt comme inclus dans celle-ci. Il y a là une alternance qui a été signalée dans les textes littéraires, et qu'il n'est pas sans intérêt de relever ici. J'ai essayé de la faire apparaître en séparant, lorsqu'il n'y a pas inversion, les deux éléments par une virgule et en ne mettant pas de virgule dans le cas contraire.

Le tiret a été parfois utilisé pour isoler certaines surherdonnées incises lorsqu'elles risquaient par leur longueur de faire perdre au lecteur le fil d'une phrase se déroulant sur une dizaine de lignes ou plus.

d. Séparation des mots.

En règle générale, les scribes séparent nettement les mots suivant des habitudes qui ne diffèrent pas des nôtres, à ceci près qu'ils agglutinent régulièrement les groupes formant une unité phonétique. Il nous a paru intéressant de conserver, à l'exemple de Cl. Brunel, la trace de ces pratiques en présentant reliés par un trait d'union les éléments que les scribes rapprochent et qu'isole l'orthographe moderne. Le phénomène inverse peut se produire : deux éléments que nous avons l'habitude de voir réunis en un seul mot (substantifs, prépositions et adverbes composés) sont quelquefois séparés dans les originaux. La remarque s'applique aussi, très largement, aux noms propres, dont nous parlerons plus loin.

Il s'agit là d'un phénomène sans régularité. Il est vraisemblable qu'à l'époque où nous sommes, la solidarité des éléments du mot composé n'était pas encore pleinement affirmée et que certains scribes percevaient encore l'individualité de chacun d'eux. Ces fluctuations qui préludent à l'usage moderne peuvent avoir un certain intérêt ; aussi avons-nous imprimé ces formes comme elles se présentent dans les originaux, chaque fois que cela ne risquait pas de nuire à l'aisance de la lecture : on trouvera donc *ma dame*, *mes sires*, *or an droit* à côté de *madame*, *messires*, *orandroit*. En revanche, *de sus*, *en si*, *de denz* ont été soudés (*dessus*, *ensi*, *dedenz*) ; une note, dans ce cas, indique la disposition de l'original. J'ai toujours imprimé *avant-dit*, sauf

b. *Paragraphes.*

Les actes sont, suivant l'usage, transcrits sans aller à la ligne. Toutefois, certains documents, par leur nature spéciale, devaient être divisés en paragraphes. C'est le cas par exemple de la chartre de commune de Laferté-sur-Aube (n° 1), du mémoire sur les biens de Guillaume et d'Étienne de Til-Châtel (n° 75), de plusieurs testaments (nos 130, 275) et de très longues sentences d'arbitrage (nos 177, 216). Dans certains cas (nos 130, 275), le texte est, dans l'original, écrit à la suite, avec des divisions marquées par des pieds de mouche; nous avons reproduit ces signes tout en établissant des paragraphes qui nous ont paru mieux convenir aux articulations principales de la pièce.

Les lignes de l'original sont numérotées entre crochets carrés : si le numéro tombe au milieu d'un mot, les crochets sont accompagnés, de part et d'autre, d'un tiret.

c. *Ponctuation.*

La ponctuation que l'on rencontre dans les actes originaux est tout à fait sommaire et ne semble pas obéir à des règles précises; seul un scribe (n° 100, acte de Jean, sire de Choiseul et d'Aigremont) utilise un système régulier : un point sur la ligne pour la ponctuation faible, trois points pour la ponctuation forte. Il n'y avait qu'un bien mince intérêt à côté de beaucoup d'inconvénients à tenir compte de ces signes dans la publication. En revanche, je regrette d'avoir supprimé les points (. ou ..) qui précèdent les noms propres dans quelques actes (voir par exemple n° 256); je les conserverai à l'avenir.

J'ai essayé d'introduire dans les actes une ponctuation aussi régulière que possible. Les diverses clauses finales, même lorsqu'elles commencent par *et*, ont toujours été séparées par un point. La clause qui annonce le sceau débute en général par un complément : *En tamoignage de ces choses, je ai saelé* (n° 112, 11) ou par une proposition : *Et por ce que ceste chose soit ferme et estable, j'ai fait seeller* (n° 119, 8). Parfois le scribe, comme dans les deux exemples qui viennent d'être cités, maintient le pronom sujet devant le verbe; parfois, au contraire, il pratique l'inversion : *Et en tesmoingnaige de ces choses avons nos ces lettres saelees* (n° 167, 8); *Et por ce que ce soit ferme chose et estable ai je*

assez mal s'il s'agit d'un nom commun déterminé ou déjà d'un nom de lieu figé. Lorsque le nom était introduit par *qui est dit*, ou *qu'on dit* (voir sous *dire* au glossaire), la majuscule s'imposait ; si non, on ne pouvait se décider que suivant les vraisemblances.

Un problème plus délicat se pose à propos des noms de personne pour les surnoms qui peuvent décrire un état réel ou au contraire être devenus un élément anthroponymique¹. *Jean le clerc* peut être effectivement un clerc, auquel cas il ne faudrait pas de majuscules ; *le clerc* peut être aussi bien un surnom sans rapport avec la situation réelle de l'individu : on devrait alors imprimer *Le Clerc* ; plus tard, on écrira *Leclerc*. Ces cas sont assez rares dans le présent volume ; ils pourront être très nombreux en milieu urbain, et nous serons amenés à proposer à Douai, par exemple, une autre solution. K. Michaëlsson, dans sa publication des Livres de la taille de Paris, a préféré éliminer complètement les majuscules pour ne pas préjuger du statut du surnom². Dans une publication comme celle-ci, il m'a semblé qu'il fallait présenter un matériel plus élaboré : j'ai donc, sauf évidence contraire, considéré ces surnoms comme des éléments anthroponymiques et leur ai mis une majuscule, en laissant à l'article, qui continue à être décliné, sa minuscule : *Guiz li Moynes*, *Guion le Moyne* (n° 41, 2 et 8), et en le détachant par un tiret s'il est agglutiné. Parfois le surnom introduit par *dit* ou *en sorenom* se présente explicitement comme tel (voir ces mots au glossaire).

On a également mis des majuscules, suivant les règles aujourd'hui en usage, à Dieu et aux mots du même ordre, aux noms de fête : *Incarnation*, *Saint Jehan* (mais la *fete de saint Jehan*), et aux vocables d'établissements religieux : *eglise de Saint Urbain* (mais *esglise monsaingnor saint Ourbain* (n° 17, 4).

f. Transcription de *i* et *u*. *C* cédillé.

Dans la transcription, *i* et *j*, *u* et *v* ont été distingués suivant les habitudes modernes, sans tenir compte du dessin de la lettre. On a transcrit *u*, sans préjuger de la prononciation, dans les mots du type *estaule* ; en revanche, on a transcrit *estauoli* là

1. Voir l'étude de J.-G. Gigot, *La fixation des noms de personnes en langue vulgaire au XIII^e siècle, d'après les documents des Archives de la Haute-Marne*, dans *Bulletin du Comité*, 1964, p. 725-734.

2. *Le livre de la taille de Paris l'an de grâce 1313*, Göteborg, 1951 [*Acta Univ. Gothoburgensis*, 1951, 3], p. xxvii-xxx.

où deux *u* successifs semblaient suggérer que le second avait valeur consonantique (n° 22, 2).

Les futurs et conditionnels des verbes *avoir* et *savoir* ont été transcrits *av-*, *sav-*. Les graphies par deux *u* (*uu*) pour *w* ont été respectées. On se heurte à la difficulté de distinguer *u* et *n*, et il est souvent impossible d'être affirmatif. On a toujours reproduit, en cas de doute, ce que l'on croyait voir : *coumencier* et *commencier*, etc.

J'ai mis la cédille partout où *c* devant *a*, *o* et *u* avait la valeur de [ts] ou de [s]. Dans un acte de Thibaut de Champagne (n° 68, 5), j'ai relevé un *c* cédillé dans l'adverbe *ça* ; c'est le seul cas dans tout le volume, mais il est très net ; le mot apparaît une seconde fois à la ligne 2 du même acte, mais sans cédille.

g. Abréviations.

Les abréviations ont été résolues suivant les règles habituelles et les lettres restituées imprimées en italique. On a considéré, ce que l'on ne fait pas toujours, que la voyelle suscrite, dans la mesure où elle était clairement formée, ne devait pas être considérée comme restituée : *t^a*, par exemple, sera transcrit *tra* et non *tra* ; *qⁱ*, *qui* et non *qui*.

Lorsque plusieurs résolutions d'une même abréviation sont possibles, on a essayé de se régler sur les formes développées relevées dans la pièce. On a considéré qu'en plaçant un *a* ou un *i* sur le *q* (*q^a*, *qⁱ*), le scribe avait voulu abrégé, et que la forme développée était dans son esprit *qua*, *qui*, et c'est ainsi qu'on a résolu, à moins qu'il ait toujours employé ailleurs *qi* ou *qe*. La résolution du tilde est parfois incertaine. On peut poser en principe qu'il vaut *m* devant les labiales *p* *b* ; devant *n*, dans un mot du type *cōmencier*, on peut considérer qu'il marque la nasalité de la voyelle : il serait logique d'écrire *commencier*. Malheureusement, les choses sont beaucoup moins simples dès que l'on examine dans chaque pièce les formes analogues écrites en toutes lettres. Je ne suis même pas certain qu'un scribe n'abrège pas *cōmencier*, *nōmer*, des mots qu'il écrit par ailleurs à plein *coumencier*, *noumer*. Dans tous les cas, on a essayé, en restituant, de se rapprocher le plus possible des données fournies par le document en cause.

Certains scribes ont tendance à écrire en finale de mot un *m* là où nous attendons un *a*. Dans la pièce 71, 4, on a *em plaît*, où l'*m* provient sans doute d'une assimilation à la consonne initiale du mot suivant ; mais à la ligne 10, *Hugom, duc de Bourgoinne*, ne peut pas s'expliquer ainsi. Un scribe des sires de Châteauvillain sème des *m* un peu partout (n^{os} 84, 130, 271). Comme cette pratique n'est malgré tout pas absolument régulière, on a développé au mieux.

Hésitation également à propos du signe 9 qui peut valoir non seulement *con-* ou *com-*, mais encore *cun-* ou *cum-*, ou même *coun-* ou *coum-*, et du signe 2, équivalent de *ur*, *or* et même *our*.

Le signe 7 s'interprète habituellement *er* ou *ar* ; mais il est très souvent employé dans des abréviations du type *den's*, *angaig* (n^o 84, 4, 10), où l'on attend une diphtongue *ie* ; on a résolu *deniers*, *angaigier*. La forme *Est'nes* (n^o 253, 1) d'un nom orthographié plus bas *Estienus* (21) aurait posé un problème délicat si l'on ne rencontrait pas le même prénom écrit en toutes lettres *Esterne* à 22, 7.

Le signe 7 a été transcrit, suivant l'usage du scribe, soit *e* soit *et*.

Les abréviations par suspension, *d.*, *lb.*, *s.* (denier, livre, sou) sont immédiatement intelligibles, les développer aurait risqué d'introduire des formes incertaines : on les a donc laissées telles quelles.

Dans les mentions dorsales en latin et dans les quelques phrases latines que contiennent certaines chartes, il n'a pas paru utile de marquer les restitutions par l'emploi de l'italique.

h. Chiffres.

Les chiffres ont été reproduits tels qu'ils se présentaient dans les textes, à un détail près. Quand le chiffre est composé de plusieurs éléments, les scribes disposent des points avec une certaine fantaisie de part et d'autre de certains d'entre eux. J'ai régularisé cette disposition, en plaçant systématiquement les chiffres romains entre deux points : l'impression y gagne en clarté. En revanche, j'ai éliminé les points que les scribes introduisent parfois à droite et à gauche des chiffres exprimés en toutes lettres.

lorsque le *t* de *devant* était tombé; cet accident semble faire présumer la soudure¹.

Un petit problème se posait à propos de la formule de notification : *faisons a savoir* (beaucoup plus fréquente que *faisons savoir*) : certains scribes écrivent *a savoir*, d'autres *asavoir* ou même *assavoir*. J'ai finalement pris le parti d'interpréter *a savoir*, car il semble bien que le verbe *asavoir* n'a jamais eu d'existence réelle².

On peut hésiter aussi lorsque l'article défini élide devant un mot commençant par une voyelle suit la préposition *a*. Le cas se rencontre couramment par exemple dans la formule *a l'abbé*; les scribes, le plus souvent, écrivent *alabbé*; en règle générale, j'ai considéré qu'il y avait élision, et non enclise, et j'ai imprimé *a-l-abbé*; toutefois, il arrive que ces mots se présentent sous la forme *al abe* (n° 48, 5); j'ai considéré alors que l'hypothèse d'une enclise n'était pas tout à fait à exclure, et j'ai gardé la disposition de l'original.

La coupure des mots dans les noms de personne et de lieu soulève quelques difficultés particulières; il n'est pas possible de séparer cette question de celle de l'emploi des majuscules. Pour les noms composés, j'ai respecté la disposition du manuscrit, qui permet de constater la fusion progressive des éléments. En règle générale, l'article non élide n'est pas agglutiné : *la Ferté* — un mot peut même s'introduire entre lui et le nom : *la dite Ferté* (n° 186, etc.) montrant qu'il conserve sa pleine valeur morphologique; j'ai donc écrit *la Ferté sur Aube*, sans mettre de majuscule à l'article. Les éléments nominaux composant le nom de lieu sont parfois soudés, parfois non. Je ne les ai séparés (en l'indiquant par un tiret) ou rapprochés (en le signalant en note) que lorsque la disposition de l'original pouvait gêner la lecture.

e. Noms propres.

Il y a une difficulté pour les désignations de lieux-dits du type *champ, pré, ru*, suivis d'un déterminant : on saisit souvent

1. On peut hésiter pour *acompaingné* (n° 128, 2) : j'ai conservé, peut-être à tort, *chaques* (n° 29, 3 et 4; 49, 7; 276, 10).

2. Voir G. Gougenheim, *Étude sur les périphrases verbales de la langue française*, Paris, 1929, p. 343-345, et Tobler-Lommatzsch, 3, 259; voir aussi P. Ruelle, dans *Revue belge de philologie et d'histoire*, t. 40 (1962), p. 1055-1056. En revanche, j'ai laissé *assavoir* pour éviter la présentation disgracieuse *a-assavoir*.

i. *Accents, tréma.*

Les accents ont été placés, suivant les principes définis par M. Roques et Cl. Brunel, sur -e et -es finaux, chaque fois qu'ils ne sont pas atones. Un certain nombre d'actes présentent des finales atones en -ez : dans ces textes -ez a été traité comme -es, et accentué lorsqu'il n'était pas atone ; une note signale chaque fois le recours à ce système.

Les participes passés des verbes en -ier conjugués avec *avoir* font parfois difficulté : une forme du type *eschangie* peut en effet être soit un masculin, soit un féminin avec réduction de -ies à -ie, phénomène courant dans la région. Si le complément est au féminin, la question se pose de savoir s'il faut accentuer l'e, auquel cas on préjuge que l'accord ne se fait pas, ou ne pas accentuer, ce qui implique que l'accord est réalisé. Une décision a été prise dans chaque cas suivant le contexte. Ainsi à 90, 3, *la quel summe il m-a donnee et baillie*, il n'y a évidemment pas lieu d'accentuer : l'accord de *donnee* fait préjuger de celui de *baillie* ; à 82, 3, *ont eschangie... demie faucie de prei*, on a présumé qu'il n'y a pas accord, car le complément est assez loin après le verbe et on a imprimé *eschangié*. Mais il conviendra d'examiner les choses de près si l'on veut faire, au moyen de nos chartes, une étude particulière sur l'accord du participe passé.

Comme dans tous les textes en prose, l'usage du tréma doit être extrêmement limité. Je ne l'ai jamais mis dans le cas de *eu, veu*, etc., où le e n'est probablement que traditionnel ; il est tout à fait impossible de savoir si la diérèse avait lieu dans *reïne, royne* ; en revanche, j'ai placé un tréma sur les mots comme *oïr, recognoïs, païs*, ou dans les cas assez nombreux où le participe passé en -eu se présente sous la forme -aü, -aües (n° 1, 20), *vaü* (n° 116, 2), *requenaü* (n° 165, 2), etc.

Il faut noter que trois actes présentent des accents dont la fonction est probablement de marquer la diérèse ; cf. 76, 2, 3, 4 ; 95, 3 ; 114, 13. Ces cas sont signalés en note.

11. — TABLE DES NOMS DE PERSONNE ET DE LIEU

En principe, l'index relève tous les noms de lieu et de personne qui se rencontrent dans les textes, avec toutes les formes

Document IV. — Exemple de charte éditée selon les principes de Monfrin 1974 (Haute-Marne 1263 ; Gigot 1974, 177)

CONSERVÉES DANS LE DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-MARNE 177

157

1263, 7 juin.

Confirmation par Orri dit de Luzy, chevalier, et ses enfants Orri, Régnier, Meline et Aceline, de la donation faite au prieur et aux frères du Val-des-Écoliers, par jeu Marguerite, leur épouse et mère, d'une pièce de terre sise aux finages de Luzy et de Verbiesles, entre le chemin de Chaumont et le ruisseau, la « Fontene dou Frasne » et une autre pièce de terre au-dessous du « Perier Chapelui ». — Acte établi au nom et sous les sceaux de maître Bérault, curé de Luzy, et de Girart, prévôt dudit lieu.

Parchemin jadis scellé sur simple queue. Archives départementales de la Haute-Marne, 11 H 28 [fonds de l'abbaye du Val-des-Écoliers].

Nos, maitres Berauz, curiez de Lusei, et je, Giraz, prevoz de cel mainmes lui, fasons savoir ha toz [2] ces qui verrunt ces presentes letres que, por ce estaubli en nostre presance, mes sires Orriz, che-[3]-veliers, diz de Lusei, et Orriz, Reniers, Meline et Aceline, sui anfant, ont requeneu et tesmoin-[4]-nié que ma dame Marguerite, jadis famme au devant dit cheveliers et mere es-devant diz an-[5]-fanz, ha doné et outroïé en armorne perpetuel au priour et as freres dou Val des Escoliers [6] une piece de terre essise ou finaije de Lusi et de Varbille, desuis^a la fontene dou Frasne, entre [7] le chemim de Chamunt^b et le ruisel, la-dite fontene et chenelle, la-dite terre, et une autre [8] piece de terre que siet desouz le Perier Chapelui, la quel piece de terre li diz cheveliers et li dit [9] anfant ont loee et esquitee ha touz-jorz au-priour et es-freres devant diz. Ou^c-tesmoinneigie [10] de la quel chose, nos avons^d panduz nos seés ha ces presentes letres. Ce fui fait en-l-an [11] Nostre Seignor .MCC. et .LXIII., le jesdi après las huitaives de la Trinité.

Au dos : De Luseio. De madame Meline .v. (XIII^e s.). — D'une piece de terre desuiz la Fontaine au Fraine (XIII^e-XIV^e s.).

a. Ainsi coupé : de suis. — b. a écrit en surcharge sur e. — c. L'u, serré contre l'o qui paraît écrit en surcharge, n'est pas très net. — d. Après avons, le scribe a écrit se, première syllabe de scellé ou seés, puis a biffé ces deux lettres.

Document V. — Plan d'une édition de texte (Henry 1981, 474)

Table des matières

Préface à la deuxième édition	5
Préface à la troisième édition	7

Introduction

<i>Le Jeu de saint Nicolas, le plus ancien</i>	11
I. Bibliographie	13
II. Jehan Bodel	28
III. <i>Le Jeu de saint Nicolas</i>	33
IV. Le Prologue : question d'attribution	42
V. Langue de l'auteur	51
VI. Graphie du manuscrit	57
VII. Versification	62
VIII. Table des rimes	74
IX. Un art d'écrire	90
 Table de concordance	 119
Dramatis personae	120

Li Jus de saint Nicholai

Texte et traduction	123
Apparat critique	258
Notes	261
Proverbes	348
Glossaire	349
Index méthodique du vocabulaire de la taverne, du vin, des dés, de l'argent	464
Table des noms propres	470

Document VI. — Plan d'une édition de texte (Häyrynen 1994)

TABLE DES MATIERES

1	INTRODUCTION	1
1.1	Guillaume Fillastre (ca. 1400 - 1473)	3
1.2	La situation historique	7
1.2.1	Situation politique	7
1.2.2	L'Ordre de la Toison d'or au service de la politique de Charles le Téméraire	9
1.3	<i>L'Histoire de la Toison d'or et le Traitté de Conseil</i>	11
1.3.1	Datation	11
1.3.2	La place du <i>Traitté de Conseil</i> dans <i>l'Histoire de la Toison d'or</i>	13
1.3.3	Le <i>Traitté de Conseil</i> — miroir des princes	17
1.4	Les sources de Guillaume Fillastre	20
1.4.1	Sources didactiques : les autorités de l'antiquité classique	21
1.4.2	Sources didactiques : ouvrages du Moyen Age	27
1.4.3	L'histoire ancienne	35
1.4.4	La Bible et les sources patristiques	36
1.4.5	Conclusions	38
2	LA TRANSMISSION DU TEXTE	42
2.1	Description des manuscrits	42
2.2	Classement des manuscrits et choix du manuscrit de base	100
2.2.1	Le groupe AK-BHW-L	100
2.2.2	Le groupe CDMS	104
2.2.3	F, G et Th	106
2.2.4	T	107
2.2.5	Leçons communes de T et de AK-BHW-L	111
2.2.6	Le stemma	112
2.2.7	Choix du manuscrit de base	113

3	ETUDE DE LA LANGUE	115
3.1	Graphies et phonétique	115
3.2	Morphologie	118
3.2.1	Le verbe	118
3.2.2	Le nom	120
3.2.3	L'adjectif	121
3.2.4	Le pronom	121
3.3	Syntaxe	121
3.3.1	Le verbe	121
3.3.2	Le nom	123
3.3.3	Le pronom	124
3.3.4	Les mots invariables	126
3.3.5	L'ordre des mots	129
3.4	Lexique	130
3.5	La ponctuation	130
3.6	Conclusions	131
4	LE TRAITTIE DE CONSEIL	133
4.1	Principes d'édition	133
4.2	Le <i>Traittié de Conseil</i>	137
5	NOTES CRITIQUES	256
6	COMMENTAIRE	260
7	GLOSSAIRE	283
8	INDEX DES NOMS PROPRES	391
	BIBLIOGRAPHIE	394
	TIIVISTELMÄ	415
	APPENDICE 1	417
	APPENDICE 2	418
	APPENDICE 3	419
	ANNEXE ICONOGRAPHIQUE	421

Document VII. — Exemple de notes explicatives dans une édition de texte (Henry 1981, 261-263)

261

Notes

Titre. *Jeu*, au sens de 'composition dramatique', est, d'après le FEW V, 44, attesté depuis le XII^e siècle : *seit Adam*. Mais c'est par extension que les éditeurs modernes ont désigné par ce terme le fameux drame semi-liturgique (le ms unique porte simplement en rubrique *Ordo representationis Ade*). Les plus anciennes attestations authentiques (cf. TL, s. v. *jeu*) se trouvent dans le *Jeu de saint Nicolas* selon le ms picard 25566 — mais uniquement dans le titre, le colophon et le prologue, c'est-à-dire que rien ne nous permet de les attribuer à Jehan Bodel lui-même — dans *Robin et Marion*, incipit des mss P (= le 25566) et Pa (B. N. fr. 1569, ms picard) et pas dans le ms français A, dans l'incipit du *Jeu de la Feuillée*, selon les mss P, Pb (= B. N. fr. 837) et V (= Vatican, Regius 1490, ms artésien), ainsi que dans l'explicit selon P, et dans le titre du *Jus du Pelerin* (ms P). Donc, dans des œuvres artésiennes, selon des mss tous picards, sauf le B. N., fr. 837. Ce n'est pas s'aventurer tellement que de croire que le mot, avec ce sens, s'est affirmé à Arras dans le dernier quart du XIII^e siècle et que sa présence dans le prologue du *Jeu de saint Nicolas* renforce les arguments qui ont été avancés pour prouver le caractère apocryphe de ce prologue. — Comparer à ce qui est dit ici Gr. FRANK, *The medieval French drama*, Oxford, 1954, p. 162 et J. FRAPPIER, *Le Théâtre profane en France au moyen âge, XIII^e et XIV^e siècles*, Cours de Sorbonne, 1960, pp. 11-12.

Selon OTTO GSELL (*Das « Jeu de la Feuillée » von Adam de la Halle, Kritischer Text mit Einführung, Uebersetzung, Anmerkungen und einem vollständigen Glossar*, Würzburg, 1970, p. 259), le mot *jeu*, *ju*, avec le sens 'Bühnenstück', serait attesté, antérieurement à la date que nous proposons, par le texte, non dramatique, *Le Ju de le Capete Martinet*, publié par G. Raynaud, in *Ro* 10, 519-532. Mais ce texte paraît nettement dater de la deuxième moitié du XIII^e siècle ; le seul manuscrit qui nous l'ait transmis est de la fin du XIII^e siècle ou du début du XIV^e ; le mot *ju* ne figure que dans le titre et il ne signifie pas 'composition dramatique' : il s'agit d'une sorte de colin-maillard.

Rubrique du vers 1. *Preecieres* : non pas un frère prêcheur (l'ordre n'existait pas alors), mais un prédicateur, un prêtre. Tout au long du Moyen Âge, les *clerici* ont tenu des rôles sur scène, surtout quand il

s'agissait de drames liturgiques et de mystères ; n'oublions pas que le « théâtre religieux » prolongeait en quelque façon l'enseignement de l'Église (voir, par exemple, Gr. FRANK, *The medieval French drama*, Oxford, 1954, pp. 69, 93 et 167). Souvent, un sermon précédait la représentation.

Pour le *Mystère de la Passion* joué à Mons en 1501, nous avons des détails précis sur le *Prologueur*, prêtre présenté comme prédicateur, dont il est dit, notamment : « Le Predicateur tenant mode de docteur, sus quelque montignete ou en kayere de verité, et de la ne bougera jusques tous les prologues par lui proférez... ». (Cf. G. COHEN, *Le Livre de conduite du régisseur et le compte des dépenses pour le Mystère de la Passion joué à Mons en 1501*, Paris, 1925, pp. CIV, 7, 457, 458).

Parmi les prologues qu'il a étudiés, D. H. CARNAHAN en a relevé cinq dits par un « prédicateur » ; cf. ci-dessus, p. 50, note 27. Dans les *Miracles de Notre Dame*, un *prescheur*, un prédicateur, figure plusieurs fois parmi les personnages, mais pas pour débiter un prologue.

4. *Volommes* : la 4^e personne en -o(m)mes, caractéristique surtout du N. et du N.-E. du domaine d'oïl, est fréquente dans notre texte. Cf. A. HENRY, *Les Œuvres d'Adenet le Roi*, T. II, note au v. 232 de *Buevon de Conmarchis*.

Anuit : 'ce soir' ; probablement, dit-on, la soirée du 5 décembre 1200, si l'on tient compte de ce qui est dit au v. 105 ; cf. Ch. FOULON, *Bibl.* 38, pp. 620 et ss. et *Bibl.* 65, pp. 55 et ss. (cf. M. ROQUES, dans *Ro*, LXXII, 247). Mais tout s'écroule si, comme je le crois, le prologue est apocryphe (voir, ci-dessus, pp. 42 et ss.).

7 et 8. *Vie* : une ou plusieurs vies de saint Nicolas, dont Jehan Bodel s'est peut-être servi (vies latines du XII^e siècle ; la *Vie de saint Nicolas* de Wace, cf. éd. Ronsjö ; d'autres vies en langue vulgaire ?). Le problème des sources précises de Jehan Bodel n'a pas encore reçu de solution définitive : voir, en dernier lieu, Ch. FOULON, *Bibl.* 38, pp. 624 et ss. ; P. R. VINCENT, *Bibl.* 36, pp. 15 et ss. (« The search for a specific source for the *Jeu de saint Nicolas* leads, then, to the conclusion that none existed », p. 35). On notera l'observation ingénieuse de V. F. KOENIG (*RPh*, XVII, 809) à propos de notre conclusion sur l'inauthenticité du prologue : ce prologue ne serait-il pas le résumé de la source qui avait servi à Jehan Bodel et qu'il a modifiée assez nettement ? C'est aussi, *grosso modo*, l'hypothèse de F. W. Marshall.

8. *Qu' = que*, relatif annoncé par *che* du vers précédent, lequel annonce aussi la subordonnée du v. 9.

12 et ss. Ces vers, comme nous l'avons montré ci-dessus, p. 44, sont en contradiction avec les vers 122 et ss.

18. *God.* traduit *manoque* 'petite maison, cabane'; A. Jeanroy et F. J. Warne (cf., glossaire, « hut, hovel ») font de même. *TL*, V, 1086, reprend les éléments du *FEW* (« Seitenkapelle »).

L'explication de P. R. VINCENT, *Bibl.* 78, 1-6 (*manoque* serait l'arabe *mandakh*, « endroit où un chameau s'agenouille, station des caravanes ») ne peut être retenue.

Il paraît hors de doute que *manoque* (picard et wallon) a signifié d'abord 'nef latérale d'église', puis 'chapelle latérale' (voir encore *Les records de coutume du Pays de Stavelot*, t. I, Bruxelles, 1958, p. 65, doc. de 1459, et gloss.; cf. *BTD* 29, p. 84). On peut adopter, pour le passage de notre prologue, cette seconde acception; j'ai cru devoir l'élargir quelque peu pour des raisons d'ordre iconographique (voir, ci-dessus, p. 15).

En ce qui concerne l'étymologie, plusieurs explications ont été avancées. Le *FEW*, XVI, 511 a, rattache le mot au moyen néerlandais *mande* 'panier'. Mais il y a de bons arguments en faveur de *manus* (cf. J. HAUST, *Étymologies wallonnes et françaises*, Liège-Paris, 1923, 173-174) et peut-être même plutôt en faveur de *manica* (voyez un passage important de la *Chronique de Saint-Trond* cité dans *DBR*, XVI, 1959, pp. 272-273). Voir aussi *DBR*, XX, 108.

25. *Adestrer*: le sens 'saisir', proposé par les éd. Jeanroy et Warne, n'est attesté sûrement nulle part: dans notre texte, c'est *tinrent* qui exprime cette idée. Comp., dans le *Cleomadés*, d'Adenet le Roi: *rois Cleomadés l' [= Marine] adestroit Tout droit au lés par devers destre Et Melocandis a senestre* (v. 17764). Voir encore Laurin, éd. L. Thorpe, 12342 et Renart le Nouvel, éd. H. Roussel, 7703-5 et 7718. García Lorca dira de Antofito el Camborio: *Guardia civil caminera Lo llevó codo con codo*.

29. Sur les difficultés soulevées par l'expression *che fu la somme*, cf. T. HUNT, *Bibl.* 95, p. 261.

32. Sur *ainz*, *ains* introduisant une réponse rectificative — emploi dont ne parlent pas les dictionnaires — voir *ZrPh*, VI, 263-264 et, surtout, J. MELANDER, *Étude sur MAGIS et les expressions adversatives dans les langues romanes*, Upsal, 1916, pp. 94 et ss. Notre exemple confirme l'opinion de J. Melander selon laquelle « l'absence de la particule négative rend la réponse plus modeste ». — Comp. *ZfSL*, LXXIII, 229.

34. On pourrait mettre une virgule à la fin du vers et traduire le *que* du vers suivant par 'car'. Mais il vaut mieux considérer que *che* annonce la subordonnée suivante, plutôt qu'il ne rappelle le v. 31.

Document VIII. — Extraits d'un glossaire méthodique (Häyrynen 1994, 283, 380) [moyen français]

283

7 GLOSSAIRE

Les substantifs sont donnés sous la forme de base, les adjectifs de même (sg., masc.) ; ces formes ne se trouvent pas forcément dans le texte. Les infinitifs ne se trouvant pas dans le texte sont mis entre crochets. Les chiffres renvoient à la ligne du texte. L'astérisque indique les premières attestations, y incluses certaines variantes. - Les abréviations des dictionnaires fréquemment cités sont : FEW = W. von Wartburg, *Französisches Etymologisches Wörterbuch*, God. = F. Godefroy, Hu = E. Huguet, TL = A. Tobler & E. Lommatzsch, TLF = *Trésor de la langue française*.

a prép. 647, 1202 *au desir (de qn)* « selon » ; cf. *a desir* « à souhait » ds Hu 3, 85b ; *a* + inf. 990 « pour ». FEW 24, 129b. Voir « Etude de la langue ».

abhominacion n. f. 1616 *avoir en abhominacion* loc. verb. « refuser avec horreur (comme contraire à la nature) ». TLF 2, 141b.

abhominer v. tr. 303 « refuser (qch) avec horreur » (jugement moral) (déb. 12^e s. ds TLF 2, 142a). FEW 24, 38a.

abisme, abysme n. m. 1276 « gouffre très profond » (dp. 12^e s. ds FEW 24, 62b). Voir confondre.

[abolir] v. tr. 1628 « effacer (le renom de qn) ». Cf. « mettre hors d'usage, réduire à néant » (dp. 1265) ; « détruire » (1417 - Trév 1771) ds FEW 24, 37a.

absence n. f. 1415 « non-présence d'une personne » (déb. 13^e s. ds TLF 1, 221a).

abstenir v. réfl. 1529 *s'abstenir de faire* « se retenir de » (Alexis ds TLF 1, 256b). FEW 1, 10b.

abstinence n. f. 1200 « privation volontaire de manger ou de boire (pour des raisons religieuses) » (déb. 13^e s. ds TLF 1, 261b).

abus n. m. 308 « erreur », sens attesté depuis 1451 (Ord. XIV, 152 ds TLF 1, 282b).

accident n. m. 46 « phase (de la maladie) » forme un binôme synonymique avec *circumstances*. Cf. « modification passagère de l'être » (dp. 1237 ds TLF 1, 363b ; dp. 1370, Oresme ds FEW 24, 73b) ; lat., mlat. *accidens* dans ce sens (*Oxford Latin Dictionary*). FEW 24, 73b.

[accointer] 1577 v. pron. *se accointer (de qn)* « faire la connaissance intime (de qn) » (Chrestien-Cotgr ds FEW 24, 77a).

[accorder] v. réfl. 783 *se accorder en soy mesmes* loc. verb. « trouver sa propre ligne de conduite, la paix intérieure ». Cf. v. r. « vivre ensemble en harmonie » (dp. 15^e s., Lac ds FEW). Cf. v. tr. « réconcilier (qn) », v. pron. « faire la paix avec (qn) » ds TLF 1, 417a, « être accord » ds TLF 1, 417b. FEW 24, 83b.

[accoustumer] v. tr. 242 « habituer à » ds *estre accoustumé de* (FEW 2, 1091b) ; v. tr. 868 *avoir accoustumé* loc. verb. intr. « avoir comme habitude » (TL 1, 118 ; FEW 2, 1091b). Cf. *avoir accoustumé de* « avoir pris l'habitude de » (encore La Roch ; La Fontaine ds FEW 2, 1091b).

accuser v. tr. 463 « porter accusation contre qn aux fins de condamnation en justice » (dp. 10^e s. ds TLF 1, 484a ; FEW 24, 93a).

acheter v. tr. 445. Voir chier.

[**stabiliter**] v. tr. 605 « rendre ferme, constant [l'objet est conseil] ». *Première attestation (dp. Huls 1596 ds FEW 12, 222a). Ce verbe dans le sens de « établir fermement » dp. 1423, Lett. pat. de Philippe le Bon ds God. 7, 573c. Cf. « les pays [...] les mieux stabilités et pourvus de lois » Chastellain, Advertissement au duc Charles, 307.

stabilité n. f. 236 « qualité de ce qui est durable » (dp. 1406 ds FEW 12, 222a) ; 354 « constance, fermeté (de l'esprit) » (ca 1190 ; 15^e s. ds FEW 12, 222a).

stature n. f. 1563 « hauteur du corps, taille » (15^e s. ; dp. ScèveD ds FEW 12, 248a).

subget n. m. 1820. Voir **subject**.

subject, subget adj. 1597, 1919 « (d'une personne) soumis à l'autorité d'un chef (dans la perspective féodale) » (1393 - Pom 1715). La forme *subject* 1461 - 1481, Bartsch. FEW 12, 339b.

subject, sujet n. m. 700, 1752, 1764, 1766, 1766, 1782, 1820, 1899, 1926, 1940, 1943, 1961 « celui qui est sous la domination d'un prince ou d'un Etat souverain » ; la forme *subject*, NoblBret (deb. 15^e s.), *subget* (1348, Runk) ds FEW 12, 340a.

subjuguer v. tr. 671, 1227, 1351, 1675, 2266 « asujettir par les armes » (dp. Froiss ds FEW 5, 62a).

submettre v. tr. 1228 « réduire (qn, un peuple) sous l'autorité » (ce sens dp. Ps Cambr ds FEW 12, 345b) ; v. pron. 1228, 1229 ds *se submettre a* « conformer ses actions à » (ce sens dp. 13^e s. ds FEW 12, 346a). La forme *submettre* manque ds FEW.

subtil adj. 275, 809, 2030 « qui est plein de finesse, d'ingéniosité » (dp. ca 1380). FEW 12, 366a.

[**subtiler**] v. tr. 462 « s'ingénier à imaginer (des calomnies) ». *Première attestation (*subtiller* Th 1564 - Voulte 1613 ds FEW 12, 366b).

subtilité n. f. 2036 « caractère de celui qui est plein de finesse, d'ingéniosité ». *Première attestation (dp. Est 1538 ds FEW 12, 367a) ; 1677, 2027, 2035, 2112 « ruse », formant souvent un couple avec *cautele*. Cf. « ruse dans les affaires » (Chastell ; D'Aubigné ; 1630 Richl ; Ac 1798-1878) ds FEW 12, 367a. Voir **subtiveté**.

subtiveté n. f. 1894 « ruse » (1300, picard ds FEW 12, 366a). Voir **subtilité**.

suffire, [souffire] v. intr. 401, 680, 1642, 2351 « être assez » (ce sens dp. ca 1120, la forme *suffire* dp. ca 1507 ds FEW 12, 404a-b).

suffissant adj. 1645 « qui suffit ». FEW 12, 404a.

superflu adj. 40 « qui est de trop ». La définition ds FEW 12, 441a comporte la précision « d'ornements, etc. » *Première attestation ? (dp. 1530, Palsgr 326).

[**suppéditer**] v. tr. 1209 « vaincre, subjuguer (l'ennemi) » (ca 1320 - Duez 1659 ds FEW 12, 444b).

[**supporter**] v. tr. 1265 « porter, partager ». Ce sens manque ds FEW 9, 219a. Cf. *supporter les infirmités de* « venir en aide à qn qui est infirme » (Bossuet, Huguet) ds FEW 9, 219a.

[**surmonter**] v. tr. 47 « vaincre (une maladie, un homme) » (cf. « vaincre ses ennemis, sa colère, etc. », dp. PhThBest ds FEW 6:III, 111b).

**Document IX. — Extrait d'un glossaire méthodique
(Chambon/Grémois/Olivier 2022, 494-496) [ancien occitan auvergnat]**

par métonymie une personne morale): *l-ostal de R. de Rius, la terra de-l-Eslacha, la terra de Sainct Allyry*; (iii) SN + *a* + nom commun référant à une personne ou nom propre de personne précédés de l'article défini: *la terra al compte, la terra aus hereteyrs/hereters Bernart Ebrart, la terra aus hereteyrs P. Margolh, la terra aus hereters S. Chaulet, la terra aus Chabrens, las terras aus Valelhens*. Ces constructions ont été observées en ancien auvergnat dans le testament de Peironelle de Bulhon (1195) (Chambon 1981, 229-230; cf. Jensen § 30, 35, 691, 692, 694).

En cas de coordination, plusieurs faits d'accord méritent d'être relevés:

- (i) accord en genre et en nombre d'une locution adjectivale épithétique avec le substantif le plus proche dans deux SN coordonnés: *del ces e de-la senhoria desus dita* (Jensen § 80);
- (ii) accord au singulier d'un verbe ayant deux substantifs singuliers sujets coordonnés: *enayssí quant s-en monta ly charals e-lo chamís* (Jensen § 478; Picot/Chambon 2014, 178);
- (iii) dans *las quals terras e ly deme desus comphynat sont pauzadas dyns las fis de-la-perrocha de (...)*, (a) accord en genre, en nombre et en cas du participe passé adjectivé *comphynat* avec le substantif le plus proche dans deux SN coordonnés, et (b) accord en genre et en nombre du participe passé *pauzadas* avec le premier de ces SN.

3.5. Dictionnaire du texte

Le relevé ci-dessous est exhaustif. Il inclut les noms propres parmi lesquels on relève plusieurs anthroponymes et toponymes délexicaux (*Chaulet, Margolh; Chasluts, Massalargue, Poi-Mermont, Pradas, Rius, Rongeyras* et éventuellement *Sedau*). Comme le DAOA, il s'efforce de satisfaire aux exigences actuelles de la lexicographie. Il met ainsi en relief une série de formes et sens absents ou mal décrits dans les dictionnaires de référence (*apelar, aver, aygua, comphynatió, confinar, en tant que a, escoltivar, frut, mayzó, montar, noyt, ont que, orient, pauzar, tota hora*) parmi lesquels quelques variantes grapho-phonétiques particulières (*detor, efficial, plurors*) et une dernière attestation (*condamina*). Un emprunt ancien au français est probable pour *seel* (déjà 1143, rouerg.) et possible pour *desus*, éventuellement aussi *comphynatió* ou pour le sens de *noyt*.

a prép. (1) "(exprime le lieu de destination, le point d'arrivée), à" [15, 17, 61]; (2) "(exprime l'appartenance), à" [31]; (3) "(+ inf.) "(exprime la destination de choses), à" [6 (<a>)]. ♦ → *al, en tant que a, [lo] deyt / lo dit*. ♦ FEW 24, 129b, AD; DOM 1, 2; Jensen § 690; CCM (1, 167; 2, 183; 3, 547); DAOA 1, 2.

al prép. articulée m. (amalgame de *a* + *lo* ou *[los]*) sg. [14, 28, 65], pl. *aus* [11, 23, 26, 39, 40, 44, 64, 71], (1) "(exprime le lieu de destination, le point d'arrivée), au(x)" [28, 64, 65]; (2) "(exprime l'appartenance), aux" [71]; (3) (suivi d'un n. d'animé humain ou d'un n. pr. de pers. coll.) "(introduit le compl. déterminatif d'un n. exprimant un rapport de possession), du, des" [11, 14, 23, 26, 39, 40, 44]. ♦ → *a, del, [lo] deyt*. ♦ FEW 4, 552a, ILLE; DOM 1, 2 (ø sens 3); Brunel XXIII; BrunelS XIX, XX; Jensen § 35; Porteau 100; CCM (1, 167; 2, 184; 3, 549); CCHerment 71; DAOA 38 (aucun des emplois ci-dessus); Chambon 1981, 229-231.

al deyt → *[lo] deyt*.

Allyry n. pr. de pers. m. "saint évêque de Clermont, au 4^e s., Alyre" (second constituant d'un n. de l. complexe) ds → *Saint Allyry*. ♦ CCHerm 68, 71.

[altre] adj. (antéposé, non précédé d'un art.) "différent, distinct de ce dont il vient d'être parlé, (un) autre", f. sg. *altra* [18, 42], f. pl. *autras* [48]. ♦ FEW 24, 353a, ALTER; Jensen § 361; CCM (1, 167; 2, 186; 3, 550); DAOA 48.

[anar] v. intr. (1) (suivi de *a* + n. pr. de l.) "faire aller quelque part (le suj. désigne une voie de communication), aller (à), conduire (à)" ind. pr. P3 *vay* [60]; (2) ds *[s-en anar]* loc. verb. (le plus souvent suivi de *a* ou de *en* + n. c. ou n. pr. de l.) "prendre une certaine direction à partir d'un point (en parlant d'une limite), se diriger (vers)" ind. pr. P3 *s-en vay* (avec un SN ou un

pron. rel. suj.) [16-17, 26, 62], (sans SN suj., avec une valeur impers. "on") [15, 24, 28]. ♦ FEW 24, 400a, *AMBITARE (ø ces sens); CCM (1, 167; 2, 184; 3, 551); DAOA 59-61 (ø ces sens); Jensen § 446.

[apelar] v. tr. (en construction passive) [ésser] *apelat* "être désigné par son nom propre (le suj. désigne un lieu)", part. passé m. sg. (non marqué en suj. par -s bien que construit avec [ésser]) *apelat* [66]. ♦ ø FEW 25, 28a, APPELLARE; Brunel 452; BrunelS 230; DAOA 73 (acception voisine); cf. Jensen § 12.

apertenensas s. f. pl. "dépendances territoriales (d'une seigneurie), appartenances" [2, 58]. ♦ FEW 25, 34b, APPERTINERE; Brunel 452; ø DAOA.

apertener (s-) v. pron. (construit avec *en* + SN ou son représentant) t. D'ADMINISTR. "être dans la dépendance (d'une seigneurie), dépendre (de), relever (de)" inf. *apertener s-* [4]; ind. pr. P6 *s-apertenont* [2, 31, 51, 71]; ind. parf. P6 *s-apertengront* [4, 51 (*s-aperte<n>gront*; voir apparat n. h)]. ♦ FEW 25, 34a, APPERTINERE; Brunel 454; BrunelS 230; DAOA 74 (ø ce sens).

[aquest] adj. dém. proche "(pour référer à une réalité énoncée dans le cotexte qui précède), ce", f. pl. *aquestas* (suj.) [69, 76], (rég. de prép.) [30, 70]. ♦ FEW 4, 821b, ISTE; Brunel XXV; BrunelS XXV; CCM (1, 167; 2, 185; 3, 552); CCHerment 71; DAOA 83 (ø cet emploi).

aquý adv. "dans le lieu précédemment énoncé, là" [15, 16, 61, 62, 67]. ♦ FEW 4, 424a, HIC; CCHerment 71; CCM 1, 168; DAOA 83-84.

assaber v. à l'inf. ds *so es assaber* loc. conj. STYLE ADMINISTR. "(pour annoncer ce qui suit), à savoir, c'est-à-dire" [9, 58]. ♦ FEW 11, 194b, SAPERE; CCM (1, 182; 2, 186; 3, 554); DAOA 102.

aus → *al*.

autras → [*altre*].

avem → [*aver*].

[*aver*] v. tr. ind. pr. P4 *avem* (1) "avoir le droit de percevoir (une redevance) et exercer ce droit, lever" [1, 34, 48]; (2) "garder en sa possession (un document), détenir" [55]. ♦ Synon. (1) → [*prendre*]. ♦ FEW 4, 361b, HABERE (ø ces emplois); Brunel 454; BrunelS 232; CCM (1, 168; 2, 186; 3, 555); CCHerment 71; DAOA 127 (ø ces emplois).

aygua s. f. (spécifié par un n. pr. de l.) "cours d'eau naturel de moyenne importance, rivière" [10, 29, 68]. ♦ ø FEW 25, 64a, AQUA; DOM 365-366; DAO 212, 1-1; CCHerment 71 (définition à corriger); DAOA 30.

Bernart n. pr. de pers. m. "Bernard" (premier nom) ds *Bernart Ebrart* [41, 44]. ♦ → *Ebrart*. ♦ Sur ce personnage, voir la n. à [41, 44]. ♦ Brunel 359-360; BrunelS 186-187; CCM 3, 522; CCHerment 71.

biza s. f. (employé sans art. déf. ds un compl. circ. de lieu dont la tête est la prép. *devés*) STYLE ADMINISTR. (par méton.) "point cardinal situé dans la direction de l'étoile polaire, nord" [12, 15, 22, 39, 44]. ♦ → *meydia*, *noyt*, *orient*. ♦ FEW 15/1, 117a, *bīsjō; Brunel 456; CCM (1, 154; 2, 167; 3, 523); DAO 71, 3-1; DAOA 157; Chambon 2005, 176.

bos s. m. "espace de terrain couvert d'arbres, bois" [25, 27]. ♦ FEW 15/1, 192b, *bosk-; DAO 471, 2-1; Porteau 85; DAOA 170.

ceel s. m. T. D'ADMINISTR. (par méton.) "empreinte faite par un cachet officiel apposé sur un document afin de l'authentifier, sceau" [78]. ♦ → [*saylat*].

♦ FEW 11, 594a, SIGILLUM; Brunel 489 (arouerg. *seel* "saisie, mise sous scellé" ca 1143); Porteau 107 (*seël*); CCM (2, 206 et 3, 607, *seel*); CCHerment 57 (*seel*), 72 (*contraceel*); DAOA 1116 (*seel*); Olivier/Chambon/Picot 2016, 185 (*seel*). ♦ Semble emprunté à afr. *seel* (depuis Roland).

ces s. m. "redevance perpétuelle (en monnaie) payée par le possesseur d'un fief à son suzerain, cens" (coordonné à → *senhoria*) [54, 71]. ♦ FEW 2, 580b, CENSUS; Brunel 458; BrunelS 235; Porteau 86; CCM 3, 609; DAOA 206.

Chabrens ([*los*]) n. pr. de pers. m. pl. (coll.) "les membres de la famille *Chabra*" [23]. ♦ → *Valelhens*. ♦ Dér. formé à l'aide du suff. [-*enc*] (au pl. *en-s*) sur le n. de pers. *Chabra* (ci-dessus n. à [22-23]; CCM 1, 155), surnom translaté d'aocc. *chabra* s. f. "chèvre" (ø *Fexer* 1978).

Cha<m>boat ([*los*]) n. pr. de pers. m. pl. (coll.) (sans marque -s de pl.) "les membres de la famille *Cha<m>boat*" [46 (voir apparat n. f)]. ♦ Emploi au pl. d'un n. de pers. translaté du n. de l. aauv. *Chamboat* 1270 (Tardieu 1877, 113), aujourd'hui *Chambois*, nom d'un village de Mazaye (cant. de Rochefort-Montagne), non loin de Saint-Pierre-Roche.

[*chami*] s. m. "voie de communication terrestre d'importance secondaire, assez étroite, chemin" (suj. sg. marqué par -s) *chamis* [60]. ♦ → *charal*, *sendeyr*. ♦ FEW 2, 144b, CAMMINUS; Porteau 85; CCM (1, 169; 2, 188); CCHerment 72; DAOA 218-219.

champ s. m. "pièce de terre cultivée, non enclose de murs, champ" [28], pl. *champs* [57]. ♦ FEW 2, 156a, CAMPUS; Brunel n° 282, 9, 11, etc.; Porteau 85; CCM 3, 560; DAOA 220; Chambon/Carles 2005, 20.

Document X. — Extrait d'un glossaire méthodique (Chambon/Curtit 2018, 447-449) [parler de Melisey, 20^e siècle (Haute-Saône)]

atteindre qui se dérobe au poète. Le poème vaudrait alors comme un acte de renonciation, discret, mais sensible, de la poésie patoise à la forme par excellence de la poésie académique.

4. Dictionnaire du texte

L'inventaire lexical ci-dessous s'efforce de respecter les exigences actuelles de la lexicographie. Il est exhaustif et inclut les noms propres. Un astérisque postposé aux numéros des vers renvoie aux leçons du manuscrit ou aux notes explicatives ci-dessus (§2). Les infinitifs entre crochets carrés non attestés dans le texte sont empruntés aux recueils imprimés de René Haaz, quand nous les y avons rencontrés; sinon ils sont donnés en français (petites capitales). Les mots figurant à la rime sont signalés par ^r après le numéro du vers. Les rapprochements faits avec Passy (1896), DondaineEnq et l'ALFC montrent que la langue du texte reflète de très près le parler de Melisey²¹. Ces rapprochements concernent les signifiants et n'impliquent pas toujours des valeurs sémantiques identiques à celles actualisées dans le texte; il en va de même des rapprochements avec l'œuvre imprimée de Haaz (1963, 1983). Nous renvoyons également à BlochAtl et BlochLex, qui renseignent sur le parler de localités voisines de Melisey (notamment Servance et Miellin). Les références au GPSR et au FEW permettent de situer les faits relevés à plus grande échelle. Les formes tirées de travaux dialectologiques sont citées en Alphabet phonétique international. Enfin, nous remercions M. Jacques Besançon (Melisey) et M. Jean-Georges Ferry (Champagney) des indications dont ils ont bien voulu nous faire part.

²¹ Quelques discrédances s'expliquent par l'influence du français au plan phonétique (dénasalisation dans → *mame* et → *sam'di*) ou au plan lexical et littéraire (→ *ou* et → *où*). — En ce qui concerne → *mouétch* "mèche", on peut penser que ce type a pu être connu à Melisey à côté de [mi:ʒ]. — La forme → *bottèt* est probablement empruntée à un parler très proche de Melisey (plus en amont dans la vallée de l'Ognon). — Avec → *te* "aux", → *lie* "les (article)", → *pie* "pas" et → *sie* "ces", un écart plus remarquable apparaît entre l'usage (constant) de René Haaz et les données de Passy et de l'ALFC (respectivement [e:], [le:], [pe:], [se:]). Comme l'ALFC et BlochLex ignorent de telles formes en [i:] dans tout leur domaine, on ne peut invoquer une influence extérieure. On peut d'ailleurs remarquer que l'ALFC (47, 63, 65, 66) a relevé, à Melisey seulement, [di:] "des (art. indéf. plur.)", forme qui correspond à l'usage de Haaz (*die* 1963, II, v. 15; V, v. 2; VII, v. 6, etc.) / *dte* 1983, I, v. 3, 4; II, v. 5; III, v. 3, etc.), alors que "des (art. déf. contracté plur.)" est [de:] (ALFC 1222). Il se pourrait donc qu'on ait affaire à un changement en cours de diffusion dont René Haaz aurait été un témoin avancé.

an → [èvoil].

auchu adv. ds *auchu bin qu'* loc. conj. "(pose l'élément servant de référence dans une comparaison), de même que, aussi bien que" [devant voy.] (v. 6). — Cf. Melisey [ɔfj] "aussi" (P. 1896, 13, 16, 161; ALFC 1325), [ɔfj] (DondaineEnq); BlochLex 9; FEW 11, 576b, sic.

bèye verbe trans. EN EMPL. ABSOL. [+ et¹ "à" + inf.] "mettre (de quoi boire et manger) à la disposition de qn, donner" (v. 6). — = Melisey [bɛji:] (ALFC 584; P. 1896, 12, 164; [bɛji]); Haaz *bèye* (1963, I, v. 6; *bèye et mindjie*; VI, v. 13), *bèyle* (1983, II, v. 8); BlochAtl 259; GPSR 2, 195; Chauveau 2006, 26.

bin adv. de manière 1. "(renforçant une affirmation) en fait, en dépit des difficultés (quoi qu'on dise ou pense), bien" (v. 5). 2. "(souligne une affirmation en opposition avec une autre idée, introduite par *mais*), bien" (v. 11). Voir aussi → *auchu*. — = Melisey [bɛ] (P. 1896, 13, 14, 15; DondaineEnq), [bɛ] (ALFC 1352); Haaz *bin* (1963, IV, v. 2, 11; V, v. 6; etc.; 1983, I, v. 5; II, v. 1; III, v. 1; etc.); BlochLex 15; GPSR 2, 390, 391; FEW 1, 322b, BENE.

Blanchamp nom pr. de lieu LOCAL "village et commune du nord-est de la Haute-Saône (canton de Melisey, arrondissement de Lure), Belonchamp" (v. 9*). — = Haaz *Blanchamp* (1963, VII, v. 4; IX, v. 10); forme attestée depuis 1852 (Longchamps 1852-1856, 7 juillet 1852, 1: *Blant-Champ*), influencée par frm. *blanc*. Sur ce toponyme, voir Chambon 2010.

boc subst. masc. PAR ANAL. et PLAIS. "bouche d'un humain" ds [èvoil] *lo boc sot* loc. verb. PLAIS. "aimer boire (des boissons alcoolisées), avoir le gosier sec" (v. 7). Synon. → [SUCER]. — = Melisey [bɔk] "bec" (P. 1896, 163), [bɔk] (ALFC 697*); Haaz *boc* "bouche d'un humain" (1963, I, v. 2). = Melisey [sɔ] (DondEnq, sic), [sɔ] (ALFC 246); Haaz *so* (1963, VI, v. 12; X, v. 10; XII, v. 3; 1983, II, v. 12; VIII, v. 8; IX, v. 2); BlochLex 13; GPSR 2, 303; FEW 1, 304b, BECCUS.

bottèt verbe trans. [+ et¹ "à" + subst.] IDIOLECT. et LITTÉR. "ajouter (une chose) à (une autre chose), pour (la) compléter, mettre" (v. 1). — DondEnq n'enregistre que Melisey [mɛt] "mettre" et l'ALFC 1580, [mɛt] (cf. P. 1896, 14, 15, 163; [(sɛ) mɛ] "(se) met", [s mɛt] "se mettent"). Le type *bouter* est confiné plus au nord et plus à l'est: Fougerolles, Chapendu, Raddon, La Montagne, Corravillers, Beulotte-Saint-Laurent, Esmoulières, Château-Lambert, Servance, Ternuay, Belfahy, Plancher-les-Mines, Champagny (DondEnq; BlochAtl 495; ALFC 1580); GPSR 2, 692; FEW 15/1, 225b, *BÔTAN). En outre, dans le parler de Melisey, les verbes de la classe I dont la base ne se termine pas par une (ancienne) palatale présentent le suffixe d'infinitif [-a:] (cf. P. 1896, 12: [ricama:], et [etropa:], 13: [tjɛmna:], etc.; DondaineEnq; ALFC 1561, 1562) ou [-a] (P. 1896, 164: [akodʒa], [ɛvita]); dans *En' noce: mériâ 4 et reubiâ*, pensâ 13; dans Haaz 1963 (I, II, III, etc.), -â est constant, et de même -â dans Haaz 1983 (I, II, III, etc.). Le vocalisme [-ɛ] (ou [-æ]), écrit -et par Haaz, est donc une anomalie frappante. D'après les données de BlochAtl 8, de DondEnq (ACHETER) et de l'ALFC (1561, 1562 et *passim*), les parlers les plus proches de Melisey présentant [-ɛ] ou [-æ] à l'infinitif sont ceux de Ternuay, Fresse, Servance, Miellin, Haut-du-Them, Esmoulières, Écromagny et Belmont. À proximité de Melisey, seuls Ternuay et Servance présentent respectivement [bɔtɛ] et [bɔtɛ] (DondaineEnq). On peut donc admettre que *bottèt* est dû à un parler proche de Melisey (haute vallée de l'Ognon).

qui aura influencé de manière ponctuelle l'idiotele littéraire de l'auteur, en lui permettant sans doute d'éviter [mɛt(r)] et de distancier ainsi son patois du français.

boûb' subst. masc. "personne du sexe masculin, considérée par rapport à ses parents, garçon, fils" [au plur., sans marque graphique -s; devant voy.] (v. 4). → *féye*. = Melisey [bu:b] (DondEnq; ALFC 1075; DondaineTrés 77), [bub] (P. 1896, 12); Haaz *boûb'* (1963, X, v. 1; 1983, I, v. 13); BlochLex 66; GPSR 2, 605; FEW 15/2, 1b, BUBE.

boûr' verbe trans. EN EMPL. ABSOL. "absorber un liquide (*ici* EN PARTIC. du vin), boire" [devant voy.] (v. 6*). — = Melisey [bwær] (ALFC 996); cf. aussi [bwær] subst. masc. (P. 1896, 14); Haaz *boère* (1963, I, v. 1; 1983, VI, v. 3), *boër'* (1983, X, v. 6); BlochLex 16; GPSR 2, 454-455; FEW 1, 348a, BIBERE.

b'zè subst. masc. ds *i-é b'zè* loc. verb. impers. (ind. prés. 3) [+ d' + inf.; en tour nég.] "il est nécessaire, utile, il y a besoin" (v. 1, 3). → [èvoï] 2. — Cf. Melisey [æwæ d beze d] "avoir besoin de (qn)" (P. 1896, 15); Haaz *yé b'zè d'* [+ subst.] "il y a besoin de" (1983, IX, v. 15); BlochLex 14; GPSR 2, 357; FEW 17, 276b, *SUNNI. Melisey [bzwẽ] dans [æwæ bzwẽ dɛ] (P. 1896, 14) est emprunté au français.

cinq-cents adj. num. card. "cinq fois cent, cinq cents" [avec ellipse d'un subst. plur. déterminé signifiant "personnes"] (v. 10*). — Cf. Melisey [sẽ(:)] "cinq" (P. 1896, 13), [sẽ] (ALFC 1302) et [sã] "cent" (P. 1896, 163); Haaz *cinq cents* (1983, VIII, v. 15); GPSR 3, 200-201 et 4, 72; FEW 2, 589a, CENTUM et 2, 1480a, QUINQUE.

corot subst. masc. LOCAL "étendue de terre au sol médiocre, où ne croissent que des genêts et des bruyères, lande" [au plur., sans marque graphique -s] (v. 9*). — Cf. Fougerolles, Corravillers, Éhuns [kɔrɔ] "lande où ne croissent que des genêts et des bruyères", Vouhenans [koro] "id." (tous ALFC 162*; ø Melisey), Fougerolles *koro* "ravin; lieu au relief tourmenté et au sol de médiocre qualité, propice à la lande, aux fougères, genêts" (Grandjean 1979, 100, 282), Corravillers *corot* "ravin; lieu aride" (Faivre 2000-2001, 3), Brotte-lès-Luxeuil [kɔrɔ] "lande; ravin" (Humbert 1939, 48, qui ajoute: «la Petite-Montagne est le pays des *kòrò*»); Haaz *corot* (1983, IX, v. 1) traduit par "colline" (ce qui s'écarter trop, nous semble-t-il, des sens concordants donnés par l'ALFC et la lexicographie locale); DondaineTrés 308; Chambon 2003, 507-508; Chambon 2009, 129-130; FEW 21, 18a et 22/2, 24b, à compléter par les données ci-dessus et à reclasser sous *REËS (FEW 16, 698a).

[CONNAÎTRE] verbe trans. "entretenir des relations sociales avec (une personne), connaître" ind. prés. P3 *cunion* (v. 10). = Melisey [kynɔ:] (ALFC 1405); Haaz *cunion* (1963, IX, v. 4; 1983, III, v. 6); FEW 2, 844b, COGNOSCERE.

cunion → [CONNAÎTRE].

d' → *dé*.

dans prép. [suivi de l'art. déf. plur. et d'un num. card.] "(exprime une quantité approximative), dans" (v. 10*). — = Melisey [dã] (P. 1896, 12, 13, 14; ALFC 1358); Haaz *dans* (1963, V, v. 15; 1983, I, v. 5; II, v. 3; V, v. 3, 7; VII, v. 7; IX, v. 9); BlochLex 40; GPSR 5, 20, 22; FEW 3, 31a, DE INTUS.

dé [entre cons. ou pause ou voy. et cons. simple ou groupe de deux cons.] (v. 9 [3]*, 13) / *d'* [entre voy. et cons. simple ou affriquée] (v. 2, 3, 6, 11, 12) prép. "de". **L.** [+ compl.

Document XI. — Jean-Pierre Chambon / Yan Greub, la philologie (romane) : bibliographie introductive

L'astérisque signale les ouvrages dont la lecture est accessible et utile immédiatement. Les autres sont là pour approfondissement éventuel.

1. Philologie textuelle, critique verbale : aspects généraux

1.0. On peut commencer par lire deux écrits assez brefs, mais excellents :

*R. Marichal, « La critique des textes », in : Ch. Samaran, *L'Histoire et ses méthodes*, Paris, 1961, 1247-1366. — Très vivant, très clair, perspicace.

G. Contini, « Filologia » dans *Breviario di ecdotica*, Turin, 1990², 3-66. — Fondamental et (très) difficile. Chaque ligne est à méditer. Nouvelle édition : Gianfranco Contini, *Filologia*, a cura di Lino Leonardi, Bologne, Il Mulino, 2014. Suivi d'une *Guida alla lettura*, par Lino Leonardi, et d'une bibliographie.

Et, dans une perspective plus générale :

*A. Varvaro, *Première leçon de philologie*, traduit de l'italien par J.-P. Chambon et al., Paris, Classiques Garnier, 2017. — Une interprétation de cet ouvrage dans les termes d'une théorie de la philologie a été proposée par J.-P. Chambon et al., « Un ensemble de postulats pour la philologie (romane) : la dernière leçon d'Alberto Varvaro », *Revue de Linguistique romane* 79 (2015), 629-638.

1.1. Les classiques fondateurs :

L. Havet, *Manuel de critique verbale appliquée aux textes latins*, Paris, 1911.

P. Maas, *Textkritik*, Leipzig, 1927 (trad. it., *Critica del testo*, Florence, 1952). — Il existe une traduction italienne commentée (longuement : le texte passe de 68 à 531 pages) : E. Montanari, *La critica testuale secondo Paul Maas*, Florence, 2003.

G. Pasquali, *Storia della tradizione e critica del testo*, Florence, 1934¹. — Fondamental aussi pour le développement de la philologie romane. Cf. le compte rendu de G. Contini, *Archivum Romanicum* 19 (1935) repris dans *Su / per Gianfranco Contini*, cité plus bas, 347-362, et dans G. Contini, *Frammenti di filologia romanza*, t. I, Florence, 2007, 99-112.

H. Quentin, *Essais de critique textuelle (Ecdotique)*, Paris, 1926.

J. Bédier, *La Tradition manuscrite du Lai de l'ombre. Réflexion sur l'art d'éditer les anciens textes*, Paris, 1929¹. — Paru d'abord dans *Romania* 54, 1928, 161-196, 321-356. — Il en existe maintenant une édition commentée : *Frédéric Duval, « La tradition manuscrite du Lai de l'Ombre » de Joseph Bédier ou la critique textuelle en question, Édition critique et commentaires, Paris, Champion, 2021.

M. Barbi, *La nuova filologia e l'edizione dei nostri scrittori da Dante al Manzoni*, Florence, 1938.

Recueil de contributions classiques : A. Stussi, *Fondamenti della critica testuale*, Bologne, 1998. — Voir notamment les textes de G. Paris, J. Bédier, M. Barbi, A. Dain, A. Varvaro, G. Contini, C. Segre.

1.2. Autres contributions de portée générale ou théorique :

R. Antonelli, « Interpretazione e critica del testo », in : A. Asor Rosa (éd.), *Letteratura italiana, Volume quarto, L'interpretazione*, Turin, 1985, p. 141-243. — La présentation classique de l'histoire et de grands aspects théoriques de l'édition des textes médiévaux ; lecture assez spécialisée.

D'A. S. Avalle, *Principi di critica testuale*, Padoue, 1972¹. — Difficile. Du même auteur, le recueil *La doppia verità*, Florence, 2002, contient plusieurs articles de portée générale.

D'A. S. Avalle, « La critica testuale », in : H. R. Jauss, E. Köhler (éd.), *Grundriss der romanischen Literaturen des Mittelalters*, t. I (Généralités), 538-558.

*P. G. Beltrami, *À quoi sert une édition critique ? Lire les textes de la littérature romane médiévale*, traduction de J.-P. Chambon et al., Paris, Classiques Garnier, 2021.

A. Castellani, « Bédier avait-il raison ? La méthode de Lachmann dans les éditions de textes du moyen âge », in : id., *Saggi di linguistica e filologia italiana e romanza (1946-1976)*, t. 3, Rome, s. d., 161-200.

- A. Collomp, *La Critique des textes*, Strasbourg, 1931.
- A. Dain, « Édition des textes classiques : théorie et méthode », in : Association Guillaume Budé, *Congrès de Nîmes, 30 mars-2 avril 1932, Actes du Congrès*, Paris, 1932, 61-88.
- A. Dain, *Les Manuscrits*, Paris, 1949.
- *Fr. Duval, *Les Mots de l'édition de texte*, Paris, École nationale des chartes, 2015. — Dictionnaire de la terminologie technique de l'édition ; au passage, donne beaucoup d'indications sur les techniques elles-mêmes ; effort d'adaptation de la terminologie italienne en français.
- J. Fourquet, « Le Paradoxe de Bédier », in : *Mélanges 1945*, II, *Études littéraires* (Publications de la Faculté des Lettres de l'Université de Strasbourg), Paris, 1-16.
- J. Fourquet, « Philologie et Philologie », *Les Langues modernes* 47 (1953), 189-196. — Sur le sens du mot dans les différents pays européens et la conception différentes des études de lettres qu'il suppose.
- L. Leonardi, *Filologia romanza. 1. Critica del testo*, Florence, Le Monnier, 2022.
- *J. Monfrin, « Problèmes d'éditions de textes », in : *Actes du XVII^e Congrès international de linguistique et de philologie romanes*, Aix-en-Provence, Marseille, t. 9 (*Critique et édition de textes*), 351-364.
- A. Roncaglia, *Principi et applicazioni di critica testuale*, Università degli studi di Roma, Facoltà di lettere e filosofia, Anno Accademico 1974-1975, Rome, Bulzoni, 1975.
- *J. Rychner, « La critique textuelle de la branche III (Martin) du *Roman de Renart* et l'édition des textes littéraires français du moyen âge », in : id., *Du Saint Alexis à François Villon*, Genève, 1986, 161-176.
- C. Segre, « Critique textuelle, théorie des ensembles et diasystème », *Bulletin de la Classe des lettres et des sciences morales et politiques de l'Académie royale de Belgique* 62 (1976), 279-292.
- C. Segre, « Testo », in : id., *Avviamento all'analisi del testo letterario*, Turin, 1985, 360-391.
- C. Segre, « Méthodologie de l'édition de textes », in : *Sección IX : Filología medieval e renacentista : A, Crítica textual e edición de textos, B, Historia e crítica literarias, Actas do XIX Congreso internacional de lingüística e filología románicas*, La Corogne, t. 7, 1994, 13-25.
- *C. Segre, « Comment présenter la *Chanson de Roland* à l'Université », *Revue de linguistique romane* 60 (1996), 5-23.
- R. Tarrant, *Texts, editors, and readers. Methods and problems in Latin textual criticism*, Cambridge, Cambridge University Press, 2016.
- P. Trovato, *Everything You Always Wanted to Know about Lachmann's Method. A Non-Standard Handbook of Genealogical Textual Criticism in the Age of Post-Structuralism, Cladistics, and Copy-Text*, Padoue, libreriauniversitaria.it edizioni, 2014.

1.3. Plusieurs volumes d'actes permettent d'appréhender l'état des questions et des pratiques :

- *« Premesse ideologiche della critica testuale », in : A. Vârvaro (éd.), *XIV Congresso internazionale di linguistica e filologia romanza*, Naples, Amsterdam, t. I, 1978, 479-514. — Interventions d'A. Roncaglia [481-488], D. McMillan (pour mémoire), C. Segre [493-499], F. Lecoy [501-508], discussion [509-514].
- *A. Henry, « Exposé introductif du Groupe "Philologie" », in : Académie Royale de Belgique, *Actes du Colloque Francqui organisé par la Classe des Lettres les 28 et 29 novembre 1980. Philosophie — Histoire — Philologie — Archéologie*, Bruxelles, 1983, 139-153. — Discussion : A. Henry, P. Imbs, M. Lejeune etc.
- La critica del testo. Problemi di metodo ed esperienze di lavoro. Atti del convegno di Lecce, 22-26 ottobre 1984*, Rome, 1985. — Très riche (voir notamment les contributions de D'A. S. Avalle, C. Segre, A. Castellani, A. Vârvaro).
- M.-D. Glessgen, F. Lebsanft (éd.), *Alte und Neue Philologie*, Tübingue, 1997. — Voir notamment les contributions de Ph. Ménard, « Réflexions sur la 'nouvelle philologie' » [17-33] et d'A. Vârvaro. Voir aussi le compte rendu par *R. Trachsler, *Vox Romanica* 59 (2000), 208-217 et G. Holtus, H. Völker, « Editions-kriterien in der romanischen Philologie », *Zeitschrift für romanische Philologie* 15 (1999), 397-409. Le volume Glessgen/Lebsanft s'inscrit dans un débat, clos depuis, sur la « New Philology », dont le point de départ est un numéro spécial de la revue *Speculum* 65 (1990), 1-108, dirigé par S.

Nichols. Voir en outre M. Tyssens, « Philologie “chevronnée”, nouvelle philologie », *Revue de linguistique romane* 66 (2002), 403-420.

A. Ferrari (éd.), *Filologia classica e filologia romanza : esperienze ecdotiche a confronto. Atti del Convegno. Roma 25-27 maggio 1995*, Spolète, 1998. — Très riche sur les divers aspects de la pratique éditoriale. Voir notamment les contributions d'A. Vàrvaro (« Problemi attuali della critica del testo in filologia romanza »), D'A. S. Avalle, P. G. Beltrami, A. Roncaglia, G. Tavani, M. Tyssens, F. Zufferey.

O. Floquet, G. Giannini (éd.), *Pour une philologie analytique. Nouvelles approches de la micro-variance textuelle en domaine roman*, Paris, Classiques Garnier, 2023.

Voir aussi la série des actes des congrès de la *Società italiana di filologia romanza*, à périodicité plus ou moins triennale depuis 1991, dont la liste se trouve sur le site www.sifr.it.

2. Technique de l'édition des textes (règles pratiques, manuels français)

P. Meyer, « Instruction pour la publication des anciens textes », *Bulletin de la Société des anciens textes français* 34 (1908), 64-79.

M. Roques, « Établissement de règles pratiques pour l'édition des anciens textes français et provençaux », *Romania* 52 (1926), 243-249. — Sommaire, mais toujours consulté par les éditeurs.

*A. Foulet, M. B. Speer, *On Editing Old French Texts*, Lawrence, 1979.

B. Barbiche, M. Chatenet (dir.), *L'Édition des textes anciens, XVI^e-XVIII^e siècle*, Paris, 1990.

Y. G. Lepage, *Guide de l'édition de textes en ancien français*, Paris, 2001. — Faible.

*École nationale des Chartes, *Conseils pour l'édition des textes médiévaux*, 3 fasc., Paris, 2001-2002. — Fasc. I : *Conseils généraux*; fasc. II : *Textes littéraires*; fasc. III : *Actes et documents d'archives*. — Il existe de nouvelles éditions, en général identiques.

Paléographie : B. Bischoff, *La Paléographie de l'Antiquité romaine et du Moyen Âge*, Paris, 1985.

Codicologie : J. Lemaire, *Introduction à la codicologie*, Louvain-la-Neuve, 1989.

Diplomatique : Giry, Arthur, 1894. *Manuel de diplomatique*, Paris (réimpression, Genève, Slatkine, 1975). — O. Guyotjeannin, J. Pycke, B.-M. Tock, *Diplomatique médiévale*, Turnhout, 1993.

3. Quelques éditions modèles

Kristian von Troyes Yvain (Der Löwenritter), Textausgabe mit Variantenauswahl, Einleitung, erklärenden Anmerkungen und vollständigen Glossar, herausgegeben von Wendelin Foerster, vierte verbesserte und vermehrte Ausgabe, Halle a. S., Niemeyer, 1912.

Bernart von Ventadorn. Seine Lieder, mit Einleitung und Glossar herausgegeben von Carl Appel, Halle a. S., Niemeyer, 1915.

Le Jeu de saint Nicolas de Jehan Bodel, Introduction — Édition — Traduction — Notes — Glossaire complet — Tables, par Albert Henry, 3^e éd., Bruxelles, Palais des Académies, 1981.

Le Testament Villon, édité par Jean Rychner et Albert Henry, I, Texte; II, Commentaires, Genève, Droz, 1977; *Le Testament Villon, Le Lais Villon et les Poèmes variés*, édités par Jean Rychner et Albert Henry, Index des mots, Index des noms propres, Index analytique, Genève, Droz, 1985. — Glossaire : on utilise A. Burger, *Lexique complet de la langue de Villon*, 2^e éd., Genève, 1974.

La Chanson de Roland, édition critique par Cesare Segre, nouvelle édition revue, traduite de l'italien par Madeleine Tyssens, I, Introduction, texte critique, variantes de O, Index des noms propres; II, Apparat de la rédaction β et recherches sur l'Archétype, Genève, Droz, 1989. — La première édition en italien est parue en 1971. Glossaire : on utilise celui de L. Foulet, contenu dans le volume de commentaires de l'éd. de J. Bédier.

Il trovatore Raimon Jordan, edizione critica a cura di Stefano Asperti, Modène, Mucchi («Subsidia» al «Corpus des troubadours»), 1990.

Marie de France, *Le Lai de Lanval*, texte critique et édition diplomatique des quatre manuscrits français par Jean Rychner, Genève-Paris, Droz-Minard, 1958.

Eustache d'Amiens, *Du Bouchier d'Abeville*, Fabliau du XIII^e siècle, Texte critique et édition diplomatique des cinq manuscrits par Jean Rychner, Genève, Droz, 1975. — Cette édition et la précédente offrent « le matériel de base nécessaire au travail de la critique et de l'interprétation » en vue d'une lecture universitaire ; le rapport entre le matériel et le texte « critiqué » est aussi une illustration parlante des bonnes méthodes d'édition.

Le Canzoni di Arnaut Daniel, ed. critica a cura di Maurizio Perugi, t. 1 Prolegomeni, XLV-626 pp., t. 2, XXXV-798 pp., Milan-Naples, Riccardo Ricciardi (Documenti di Filologia), 1978. — Cette édition représente une pointe avancée des méthodes de Contini, maître de Perugi, étendues en principe jusqu'aux faits de graphie. Il s'agit d'une œuvre à la fois importante et contestable ; elle a été reçue comme telle, voir en particulier G. Contini, *Breviario* cit., p. 64.

4. Quelques figures de philologues

U. Bähler, *Gaston Paris et la philologie romane*, Genève, 2004.

U. Bähler, R. Trachsler, *Portraits de médiévistes suisses (1850-2000). Une profession au fil du temps*, Genève, 2009. — Portraits, notamment, de Tobler et Rychner.

Su / per Gianfranco Contini, n° spécial de *Filologia e critica* 15, fasc. II-III (mai-décembre 1990). — Section I : *Su Gianfranco Contini*.

A. Corbellari, *Joseph Bédier écrivain et philologue*, Genève, 1997.

F. Möhren, « Albert Henry philologue », in : *Hommage à Albert Henry. Actes de la journée du 22 février 2003 organisée à la Sorbonne par A. Guyaux et M. Wilmet*, Bruxelles, 2004, 33-41.

C. Segre, *Per curiosità. Una specie di autobiografia*, Turin, 1999.

5. Histoire de la philologie

S. Timpanaro, *La Genesi del metodo del Lachmann*, Turin, UTET, 2004 (1963¹).

G. Fiesoli, *La Genesi del Lachmannismo*, Florence, SISMEL - Edizioni del Galluzzo, 2000.

Fr. Duval, *Pratiques philologiques en Europe. Actes de la journée d'étude organisée à l'Ecole des chartes le 23 septembre 2005*, Paris, 2006. — Colloque sur la diversité de l'approche de l'édition des textes entre les pays d'Europe.

Cr. Baker et al. (éds), *L'Ombre de Joseph Bédier. Théorie et pratique éditoriales au XX^e siècle*, Strasbourg, ELiPhi, 2018.

6. Quelques revues romanistes d'orientation philologique :

Medioevo romanzo, *Carte romanze*, *Critica del testo*, *Cultura neolatina*, *Romania*, *Revue critique de philologie romane*, *Revue d'études médiévales et de philologie romane*.